



Le 8 décembre 2016

Communiqué de presse

DE
Jean-Pierre BLAZY, Gérard SEBAOUN,
François PUPPONI

Plus de moyens pour l'insonorisation des logements des riverains de Roissy

Ce mercredi 7 décembre 2016, l'Assemblée nationale a adopté un amendement déposé par Jean-Pierre BLAZY, Gérard SEBAOUN et François PUPPONI, députés du Val d'Oise. Il supprime le plafonnement de la Taxe sur les nuisances sonores aéroportuaires (TNSA) afin de réaffecter l'intégralité des ressources qui en sont issues au fonds d'aide à l'insonorisation des riverains, notamment de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.

Depuis plusieurs années, la diminution des ressources issues de la TNSA, alors que le nombre de dossiers éligibles a augmenté suite à la révision du Plan de gêne sonore, a considérablement allongé les délais d'attente pour obtenir l'aide à l'insonorisation. Ils peuvent atteindre 3 ans.

C'est pourquoi les députés Jean-Pierre BLAZY, Gérard SEBAOUN et François PUPPONI saluent l'adoption de cet amendement qu'ils ont déposé chaque année depuis 2014. Ils seront attentifs à ce que cette disposition soit maintenue et renforcée en deuxième lecture du projet de loi de finances rectificatif, fin décembre.

Toutes les études unanimes montrent les conséquences sanitaires potentiellement graves du bruit et de la perturbation du sommeil.

« C'est un pas dans la bonne direction face à ce problème sanitaire et environnemental. »

Contact : Bureau de Jean-Pierre BLAZY - 07 82 84 91 55
jpbazy@assemblee-nationale.fr